

# Bulletin municipal août 2020



## Bienvenue parmi nous

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Jacynthe Toupin notre nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière. Celle-ci possède plus de 30 ans d'expérience en tant que gestionnaire à la ville de Montréal. Son dynamisme, sa grande connaissance en gestion de personnel et de projets seront sans aucun doute, des atouts précieux au sein de l'équipe municipale actuelle. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.



## Présence du public aux séances du conseil

Malgré l'annonce du gouvernement provincial concernant la possibilité de rassemblements intérieurs dans les lieux publics, nous vous informons qu'étant donné la grandeur de la salle du conseil, il nous est impossible d'accueillir le public lors de ces séances, puisque nous devons respecter la norme de distanciation physique en lien avec la Covid-19.

Aussi, nous continuons d'enregistrer les séances et de publier ces enregistrements via notre site Internet. Nous vous invitons à envoyer vos questions ou commentaires, par écrit, à l'adresse :

[directiongenerale@municipalitelascension.qc.ca](mailto:directiongenerale@municipalitelascension.qc.ca), et ce au plus tard à 16h le lundi de la séance.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation apporte, mais la santé de tous et le respect des directives gouvernementales demeurent encore et toujours nos priorités.



## Port du masque

Afin de nous conformer à la directive gouvernementale, nous vous avisons que depuis le 20 juillet dernier, vous devez obligatoirement porter un masque lors de vos visites dans nos édifices municipaux.

Il est important de souligner que dans le cas contraire, l'accès vous sera refusé.

Merci de votre compréhension!



## Rappel enregistrement obligatoire de votre chien

Nous vous rappelons qu'afin de vous conformer au nouveau règlement provincial en vigueur concernant les chiens, vous devez obligatoirement procéder à l'enregistrement de celui-ci au bureau municipal.

Afin de procéder à l'enregistrement, vous devez remplir le formulaire prescrit (un par chien) et acquitter les frais de 5\$. Le formulaire est disponible sur notre site internet au : [www.municipalite-lascension.qc.ca](http://www.municipalite-lascension.qc.ca) (onglet administration/formulaires administratifs), au bureau municipal durant les heures d'ouverture et celui-ci peut être retourné par courriel : [informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca). Une nouvelle licence rouge vous sera remise pour votre animal.

**Une nouvelle demande d'enregistrement de votre chien doit être remplie, si cette dernière date avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement provincial, soit au mois de juin 2020.**



## Taxes municipales

Nous vous rappelons que la date limite du 4e versement pour votre compte de taxes est le **21 septembre 2020**. Les modes de paiement suivant sont acceptés : argent, chèque, Interac et carte de crédit.

**IMPORTANT** – intérêts et pénalités en lien avec la COVID-19

Nous vous rappelons que les intérêts et les pénalités sur les taxes impayées de 2020 sont suspendus jusqu'au 30 septembre.





## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Afin de vous conformer au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r.22), nous vous rappelons que vous êtes tenus de faire la vidange de votre fosse septique aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières. Les municipalités ont l'obligation de faire appliquer intégralement le règlement.

Une fois la vidange effectuée, veuillez faire parvenir la preuve à la municipalité afin de mettre à jour votre dossier. Veuillez apporter votre facture au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou l'envoyer par courriel à :

[urbanisme2@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:urbanisme2@municipalite-lascension.qc.ca).

Le Service de l'urbanisme tient par ailleurs à remercier tous les citoyens qui fournissent leur preuve de vidange à l'intérieur des délais prescrits.



## Décision concernant une descente publique au lac McKaskill

L'an dernier, une demande a été déposée au conseil municipal, afin d'évaluer la possibilité d'aménager une descente publique au lac McKaskill.

Au mois de juin, la municipalité a fait parvenir un sondage aux propriétaires riverains de ce lac, pour connaître leur opinion.

Voici les résultats de ce sondage :

Nombre de sondages envoyés	70
Nombre de réponses reçues	42
Taux de réponse	60 %
Répondants en accord avec le projet	12 sur 42 (29 %) De ce nombre, 6 sont en accord avec une descente publique seulement si celle-ci est accessible seulement aux propriétaires riverains du lac
Répondants en désaccord avec le projet	30 sur 42 (71 %)

En regard de ces résultats, le conseil municipal a résolu de ne pas donner suite au projet d'aménagement d'une descente publique au lac McKaskill.



## Lancement du programme RénoRégion 2020-2021 de la société d'habitation du Québec



Formulaire en ligne sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle : <https://mrc-antoine-labelle.qc.ca/programme-renoregion> ou au 819-623-3485, poste 123



## GAGNEZ-CE VTT

Seulement 2500 billets en vente



**TIRAGE LE 18 SEPTEMBRE, 12 H**  
~~Lors de la Fête Nationale de la Rouge~~  
 AU STADE DE BALLE - MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION  
**BILLET EN VENTE ICI**

**Veuillez à vous procurer un billet de tirage auprès des conseillers ou encore directement au bureau municipal**



## Bibliothèque Yves Meilleur Prêt sans contact

Réservation sur place, par téléphone ou par internet  
(mabiblioamoi.ca)

Retour de tous les documents dans la chute à livres;  
 Pour recevoir vos réservations ou faire une demande:  
 cognez à la porte et reculez de 2 mètres;  
 Aucune entrée à l'intérieur de la bibliothèque;  
 Vos documents seront placés dans un sac identifié à votre nom et vous sera remis sur la table à l'extérieur;  
 Nous remercions le Bonichoix pour la commandite de sacs.



Nous prévoyons offrir de nouveau le service de prêts de livres à l'intérieur de la bibliothèque au courant du mois d'août, et ce dans le respect des règles sanitaires.

